



Commune de DISSAY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2011

L'an deux mille onze, le 19 mai à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur François ARANDA, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Marie France DUBOIS, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT.

POUVOIRS : Monsieur Pierre BREMOND représenté par Monsieur Michel FRANCOIS, Monsieur Jean-Claude RICHARD représenté par Monsieur Louis REMBLIER, Madame Sophie SEGUIN représentée par Madame Annick PLUMEREAU, Madame Marie-France ROBIN représentée par Madame Annick PLUMEREAU

Absents : Monsieur Olivier POUZET, Mme Véronique PELOQUIN,

M Aymeric DUVAL a été élu secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2011

L'assemblée n'ayant aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°01/2011-05-19 : Tarifs du service pér iscolaire au 01.09.2011

Le Conseil Municipal propose de modifier les quotients applicables pour la cantine et la garderie (actuellement 6 Quotients Familiaux sont mis en place, il est proposé d'en supprimer 2).

Cela permettra aux familles ayant un Quotient Familial peu élevé de bénéficier d'un tarif plus intéressant pour la cantine et la garderie, 25 familles sont concernées par cette mesure.

Le coût pour la collectivité représentera la somme de 7322 €.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante fixe les tarifs du service périscolaire à compter du 01.09.2011 comme suit :

Cantine municipale

QF1 moins de 549

1.30

QF2 de 550 à 699

3.00

QF3 de 700 à 1000

3.30

QF4 supérieur à 1000

3.30

repas à la crèche

1.90

enseignant non subventionné

5.50

enseignant subventionné et personnel

4.00

Garderie: vacation par présence matin ou soir

(-10% pour les familles de 2 enfants et -20% pour 3 enfants,
-10 % supplémentaires par enfant à partir du 4^{ème} enfant)

QF1 moins de 549	1.35
QF2 de 550 à 699	1.60
QF3 de 700 à 1000	1.80
QF4 supérieur à 1000	1.80
gouter le soir	0.30

Transports scolaires (tarif inchangé)

Par enfant et par an	10.00
-----------------------------	--------------

Délibération n°2/2011-05-19 : Tarifs des concessions au cimetière au 01.09.2011

A l'unanimité, l'assemblée délibérante fixe les tarifs des concessions au cimetière comme suit, à compter du 01.09.2011 (tarifs inchangés par rapport à ceux appliqués en 2010) :

Perpétuelle au m2	95.00
Trentenaire au m2	45.00
Columbarium 15 ans	420.00
Columbarium 30 ans	735.00

Délibération n°03/2011-05-19 Tarifs des droits de places (marchés) au 01.09.2011

A l'unanimité, l'assemblée délibérante fixe les tarifs des droits de place sur les marchés hebdomadaires comme suit à compter du 01.09.2011 (tarifs inchangés par rapport à ceux appliqués en 2010) :

mètre linéaire (occupation occasionnelle)	6.50
forfait trimestriel ml (occupation régulière)	17.00
forfait trimestriel borne électrique (sans distinction de saison)	1.10

Délibération n°04/2011-05-19 : Tarifs de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement ados de la Mourauderie à partir du 01/09/2011

L'assemblée délibérante rappelle que :

- l'inscription à l'accueil de Loisirs sans Hébergement est obligatoire.
- à l'unanimité décide que les tarifs seront les suivants à compter du 01/09/2011 (tarifs inchangés par rapport à ceux appliqués en 2010) :

séjour court/semaine

QF1 moins de 249	50,00
QF2 de 250 à 399	60,00
QF3 de 400 à 549	70,00
QF4 de 550 à 699	80,00
QF5 de 700 à 1000	100,00

QF6 supérieur à 1000	150,00
journée y compris gouter	
QF1 moins de 249	2,10
QF2 de 250 à 399	3,70
QF3 de 400 à 549	5,25
QF4 de 550 à 699	6,80
QF5 de 700 à 1000	9,45
QF6 supérieur à 1000	11,50

Une cotisation obligatoire de 15 € à l'année est demandée. Les mercredis, samedis et journées de vacances scolaires sans activité particulière ne seront pas facturés.

Délibération n°05/2011-05-19 : Tarifs médiathèque et t camping

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, fixe les tarifs de la carte de lecteur de la médiathèque et du camping, comme suit, à compter du 01.09.2011 (tarifs inchangés par rapport à ceux appliqués en 2010) :

Bibliothèque	
Carte de lecteur	gratuite
Camping	
Emplacement	6.70
Adulte	1.60
Enfant	0.80
Branchement Electricité	2.60
Jetons lessive	5.00
Glace	1.00
Taxe de séjour	0.40

Délibération n°06/2011-05-19 : Travaux en régie

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des travaux en régie à partir du 01/09/2011 (tarifs inchangés par rapport à ceux appliqués en 2010) à :

Main d'œuvre par heure	30.00 € HT
Heure de tractopelle	50.00 € HT

Délibération n°07/2011-05-19 : Tarifs de location des salles au 01.09.2011

Suite aux différents problèmes rencontrés concernant les locations de salles, il est proposé de rajouter une caution ménage de 80 €.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante fixe les tarifs des locations de salles comme suit, à compter du 01.09.2011

	<u>Salle polyvalente</u>	
Salle banquet 380 m2		200,00
Associations Dissay		gratuit
Caution ménage		80.00
<u>Grande salle</u>		
Particuliers		400,00
Entreprises de Dissay		525,00
Associations, CE ou Entreprises hors Dissay		890,00

Caution ménage **80.00**

Maison des associations (80 personnes)

Associations Dissay	gratuit
Tarifs soirée du lundi au vendredi	110,00
Particuliers (forfait week-end)	250,00
Entreprises de Dissay	320,00
CE ou Entreprises hors Dissay	530,00
Spectacle privé	110,00
Caution ménage	80.00

La caution location de salles demandée est établie au même tarif que la location de la salle.
Le conseil municipal rappelle que les élus et les agents de la commune peuvent bénéficier d'une mise à disposition gratuite des salles une fois par an.

Délibération n°08/2011-05-19 : Contrats de spectacle

Le Maire présente trois contrats de spectacle programmés cet été avec les troupes suivantes :

- Fatal Compagnie, spectacle « La Messagerie Tarabuste » prévu le 1^{er} juillet 2011 pour un montant de 2500 € TTC
- Association La Troupe de l'oiseau Bleu, spectacle « Panzaï Steel Band » prévu le 18 juin 2011 pour un montant de 1219.80 € TTC
- Compagnie Midi 12, spectacle « La Fanfare électrique » prévu le 13 juillet 2011, pour un montant de 2900 € TTC

Une subvention de 30 % peut être sollicitée auprès du Conseil Général pour les représentations ayant lieu dans des communes entre 2 001 et 6 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une participation de 30 % auprès du Conseil Général pour ces 3 spectacles.

Délibération n°09/2011-05-19 : Décision modificative n°1 Budget Commune

Monsieur ANDRE fait part de régularisations d'écritures comptables suite au vote du budget. Les recettes d'investissement doivent être inscrites sans opérations et il convient de modifier des comptes erronés.

Monsieur ANDRE propose donc la décision modificative suivante :

	Investissement	Investissement	Fonctionnement	Fonctionnement
Comptes	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
C/13-250	-27 040.11			
C/1321	+ 27 040.11			
C/1323-110	- 5 073.00			
C/1323	+ 5 073.00			
C/1323-220	-100 000.00			
C/1323	+100 000.00			
C/280415	- 55 615.48			
C/2804151	+ 55 615.48			
Total	0			
	Investissement	Investissement	Fonctionnement	Fonctionnement
Comptes	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
C/657364				-7 042.14
C/657363				7 042.14
Total				0

Délibération n°10/2011-05-19 : Décision modificativ e n°1 Budget Eau

Monsieur ANDRE fait part de régularisations d'écritures comptables suite au vote du budget. Suite à l'installation d'une l'entreprise sur le parc d'activités de la Bêlardière, la commune a du faire installer un nouveau compteur d'eau, qui n'avait pas été prévu en investissement au sein du budget.

De plus, il manque 84 € sur le compte 6378 afin de payer la redevance pour prélèvement de la ressource en eau demandée par l'Agence de l'Eau.

Monsieur ANDRE propose donc la décision modificative suivante :

	Investissement	Investissement	Fonctionnement	Fonctionnement
Comptes	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
C/2156		+2000		
C/2315		-2000		
C/6378				+84.00
CH/022				-84.00
Total		0		0

Délibération n°11/2011-05-19 : Décision modificativ e n°1 Budget Assainissement

Monsieur ANDRE fait part de régularisations d'écritures comptables suite au vote du budget. Le compte 2031 est trop détaillé comptablement, il convient de le modifier.

Monsieur ANDRE propose donc la décision modificative suivante :

	Investissement	Investissement	Fonctionnement	Fonctionnement
Comptes	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
C/2031-1003		-3000		
C/203-1003		+3000		
Total		0		

Délibération n°12/2011-05-19 : Décision modificativ e n°1 Budget Camping

Monsieur ANDRE fait part de régularisations d'écritures comptables suite au vote du budget. Une erreur de saisie budgétaire a été opérée suite à l'affectation du résultat d'une part, d'autre part un devis concernant l'installation d'une barrière au camping est plus important que prévu, il convient donc de réapprovisionner la ligne budgétaire correspondante

Monsieur ANDRE propose donc la décision modificative suivante :

	Investissement	Investissement	Fonctionnement	Fonctionnement
Comptes	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
C/1068	+9.90			
CH/020		+ 9.90		
C/205		+590.00		
C/2184		-500		
C/2158		+20.00		
CH/020		-110.00		
Total	+9.90	+9.90		

Délibération n°13/2011-05-19 : Décision modificativ e n°1 Budget Bâtiment location

Monsieur ANDRE fait part de régularisations d'écritures comptables suite au vote du budget. Le compte « PARTICIPATION » n'est pas assez détaillé, Monsieur ANDRE propose donc la décision modificative suivante :

	Investissement	Investissement	Fonctionnement	Fonctionnement
Comptes	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
C/7474			-7042.14	
C/74741			+7042.14	
Total			0	0

Délibération n°14/2011-05-19 : Fermeture de la huitième classe de l'école Paul Emile Victor à la rentrée 2011

Monsieur le Maire indique à l'assemblée la décision de l'Académie de POITIERS de fermer une classe à DISSAY pour la rentrée 2011.

Suite au courrier de l'inspection académique en date du 11 avril 2011, le Conseil municipal doit se prononcer sur cette décision.

Les premières victimes seront une fois de plus les élèves.

Après l'adoption du budget 2011 de l'Education nationale, encore 16 000 postes supprimés à la rentrée prochaine, une nouvelle saignée insupportable.

Le résultat n'est pas fameux : hausse des effectifs dans les classes, disparitions de certaines formations ou options, réduction des moyens de remplacement, fermetures de classes.

Il sera de plus en plus difficile de prendre en compte les élèves en difficulté, d'améliorer les conditions d'accueil et de vie des élèves à l'école.

Le tableau est sombre, ce n'est pas cette école que nous voulons pour nos enfants.

Par conséquent,

Le Conseil Municipal refuse la fermeture de la 8^{ème} classe de l'école Paul Emile Victor et demande son maintien.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°15/2011-05-19 : Dégrevements EAU

Après examen des documents justificatifs, l'assemblée délibérante accepte les dégrèvements sur les factures d'eau suivantes :

- Compteur n°0005569103 sis 112 rue des Cédres à Dissay d'un montant de 91.04 euros.
- Compteur n°0003579185 sis avenue des Peupliers à DISSAY d'un montant de 1138 euros
- Compteur n°0001289470 sis 203 rue des Lordières à DISSAY d'un montant de 796.60 €

Ces dégrèvements ne seront applicables qu'une fois les justificatifs de travaux fournis.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°16/2011-05-19 : Approbation du règlement général du service d'eau potable

Après mention des modifications apportées au règlement général du service d'eau potable, le Conseil Municipal approuve ce nouveau règlement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°17/2011-05-19 : Signature d'un acte d'engagement avec le SIVEER concernant l'extension des réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable secteur des bouleaux

Après mention des modifications des travaux à réaliser rue des Bouleaux suite à l'implantation future d'un pôle médical et d'un village retraite, il est nécessaire de sélectionner un maître d'œuvre pour piloter le traitement du dossier.

Le SIVEER est compétent pour effectuer cette mission qu'il évalue à un forfait provisoire de 11 500.00 € HT soit 13 754.00 € TTC pour une enveloppe financière des travaux estimée à 180 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à signer cet acte d'engagement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°18/2011-05-19 : Tarifs frais de capture

Vu la délibération du 24 octobre 2008 concernant les frais de capture d'animaux,
Vu l'explication de Monsieur le Maire signalant que le contrat passé avec la SACPA pour capturer les animaux errants représente la somme de 2177.90 € par an et qu'en parallèle, les sommes facturées aux propriétaires de ces animaux s'élèvent pour l'année 2010 à 550 €, soit 50 € par propriétaire,
Considérant que cette somme n'a pas été augmentée depuis l'année 2008,
Considérant que les propriétaires concernés sont régulièrement les mêmes,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'appliquer un tarif de 100 € pour frais de capture aux propriétaires des animaux errants confiés à la Fourrière de la Société de Protection des Animaux,
Ces frais de capture seront payables auprès du Trésor Public de St Georges les Baillargeaux après réception du titre de paiement émis par la commune au compte 758.

Pour : 12

Contre : 4

Abstention : 3

Délibération n°19/2011-05-19 : Vente d'eau

Vu la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal de Production d'Eau de Moussais du 14 février 2011 fixant les modalités de facturation de la vente d'eau du Syndicat à ses adhérents,
Vu la présentation régulière de mémoire concernant la contribution forfaitaire annuelle aux coûts d'investissement et le vente d'eau,
Vu le mémoire des sommes dues pour la période de janvier à février 2011,
Considérant que le Conseil doit donner son accord sur le versement de ces sommes au SIPEM,

L'assemblée, après délibération, accepte le paiement du mémoire présenté à savoir la somme de 2713.18 € HT ainsi que l'ensemble des mémoires couvrant l'année 2011 pour un montant annuel de 16 279.10 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°20/2011-05-19 : Subvention ACCOR

Vu la demande de subvention effectuée par l'Association ACCOR,
Après étude de ce dossier,

L'assemblée, après en avoir délibéré, accepte de verser une somme de 150 € au titre de la subvention communale 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°21/2011-05-19 : Indemnité de mission

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme et notamment du questionnaire envoyé à la population, il est proposé de recruter une étudiante pour effectuer l'analyse de ce dernier. Au vu du questionnaire et du temps à y accorder, il est proposé au Conseil Municipal de lui verser la somme de 800 €.

Après étude de ce dossier,

L'assemblée, après en avoir délibéré, accepte de verser une somme de 800 € au titre d'une indemnité de mission.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°22/2011-05-19 : Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes concernant l'opération lancée par le Pays du Haut Poitou et Clain pour la réalisation de courts-métrages dans le cadre de l'accueil Jeunes

Vu l'opération lancée par le Pays du Haut Poitou et Clain pour la réalisation de courts-métrages dans le cadre de l'accueil Jeunes,

Vu les subventions possibles à percevoir pour l'organisation de cette action, à savoir celles du Pays et de la Région,

Considérant qu'il convient de demander à la Communauté de Communes son accord pour ces demandes de subventions,

Après étude de ce dossier,

L'assemblée, après en avoir délibéré, accepte de demander à la Communauté de Communes de traiter notre demande de subventions à ce sujet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Compte-rendu des commissions

Intervention de Monsieur Louis REMBLIER, Maire :

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'aucun élu n'est actuellement disponible pour le mariage du 30 juillet. Madame BRISON se propose de célébrer ce mariage. A ce titre un arrêté de délégation de signature sera pris pour Madame Arlette BRISON.

Monsieur Le Député-maire, Alain CLAEYS, sera présent samedi 28 mai prochain lors de Dissay en Fête.

Concernant le contrat de dératisation avec le SIVEER, l'entreprise Sublim interviendra le 8 juin à 15h30.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée du lancement de la procédure relative à la rue des Châtaigniers au Bois de la Chaume.

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée des travaux au rond point de la Bélardière. Un arrêté de circulation sera pris pour la mise en place d'une circulation alternée. Les travaux débuteront la semaine prochaine. Les travaux devraient se terminer fin juillet.

Après avoir vu Monsieur VERRET (responsable de la DDT) pour les travaux d'aménagement rue de l'église, une étude sera effectuée par les services de ce dernier, afin d'installer du mobilier urbain nécessaire à la sécurisation de cette voie.

Monsieur AUBRION se demande si un aménagement pourrait être fait pour ralentir les véhicules venant du Clos Fleuri.

Intervention de Monsieur Gérard ANDRE, Maire-Adjoint aux Finances et à Intercommunalité :

Concernant le conseil communautaire, Monsieur ANDRE fait part à l'assemblée de plusieurs points.

Le 15 avril dernier, en commission Budget, il n'a pas été voté d'augmentation des taux d'imposition.

Suite à la réunion du 13 mai relative à la réforme de l'intercommunalité, Monsieur ANDRE explique les propos de Monsieur SETBON (secrétaire général de la Préfecture) et souligne que l'assemblée devra délibérer avant le 13 août sur la nouvelle carte intercommunale.

Une étude sur les déchets des entreprises est menée sur la commune. Un questionnaire sera envoyé à chaque entreprise.

Intervention de Madame Françoise DEBIN, Maire-Adjointe à l'Environnement et au Cadre de Vie :

Madame DEBIN rappelle que les travaux du mur de soutènement au trait de la Charbonnière sont terminés.

Un courrier sera envoyé à Monsieur BERCY pour le remercier d'avoir retrouvé des pierres identiques.

Une canalisation d'eau pour le renforcement du réseau pour le centre-bourg sera prochainement installée.

Concernant la salle polyvalente, Madame DEBIN informe l'assemblée que l'équipe technique va effectuer des relevés.

Le permis de construire devrait être déposé en juin.

Madame Annick PLUMEREAU, Maire-Adjointe à l'Education et aux Solidarités :

Madame PLUMEREAU informe l'assemblée qu'une livraison va s'effectuer le 25 mai à la banque alimentaire et qu'il est souhaitable d'avoir la présence de certains élus ou d'agents.

Madame PLUMEREAU fait le point sur plusieurs dates.

Le 31 mai : réunion Village Retraite,

Le 8 juin: comité de pilotage de Puygremier,

Le 17 juin : conseil d'école PEV.

Un abonnement sera offert au journal « Mon quotidien » aux élèves de CM2 entrant en 6^{ème} le 21 juin à 15h à l'école PEV en présence de Monsieur CAVALLIN (gestionnaire au conservatoire des espaces naturels).

Suite à la réception de la circulaire relative à la canicule, Madame PLUMEREAU explique qu'il est nécessaire de répertorier les personnes les plus sensibles à la chaleur.

Concernant la Mourauderie, l'assemblée souhaite que ce centre soit ouvert tout l'été, seulement si un agent supplémentaire est présent en août.

Intervention de Monsieur Michel FRANCOIS, Maire-Adjoint à la Communication et à la Citoyenneté

Monsieur FRANCOIS fait un compte-rendu de la commission Communication du 5 mai dernier :

- la commission a corrigé les textes et transmis ses souhaits au Pays Haut Poitou et Clain, notamment d'apposer le logo de la commune, pour la réalisation de la carte postale "Randonnée" autour du Coteau des Pendants.
- le dépliant « Les rendez-vous de l'été 2011 » est finalisé (et remis en séance) ainsi que l'affiche générique.
- La proposition d'un « Dissay Info » spécial Budget se heurte à un problème de calendrier. La commission propose que tout son contenu soit intégré au prochain Dissay Les Echos à paraître à la mi-juillet.
- sur proposition de la commission, une convention de partenariat a été signée entre la Nouvelle République et Centre Presse pour renforcer la promotion autour de "Dissay en fête". 3 articles sont prévus en semaine 21 ainsi que la diffusion gratuite de 1000 journaux aux nouveaux arrivants sur le canton, et une centaine d'exemplaires de NR Dimanche pour les exposants.
- concernant le site Internet, une première vague de mise à jour a été effectuée (entre autres, les photos des élus...) ; la commission étudie actuellement différentes propositions d'actualisation et de compléments, notamment audios et vidéos.
-

Monsieur FRANCOIS relate également la participation du Conseil Communal des Jeunes aux 1ers Trophées de la Citoyenneté. Une belle délégation d'élus jeunes et adultes représentait la commune. Malgré la qualité de ses projets, le CCJ de Dissay a terminé en 6e position. A noter qu'il était le seul CCJ participant et que le projet vainqueur s'apparentait davantage aux activités d'un "club des jeunes" traditionnel. "Un bel encouragement malgré tout pour nos jeunes élus". Prochain CCJ le samedi 11 juin.

Prochaines commissions Communication, Citoyenneté : lundi 23 mai, mercredi 15 juin et lundi 27 juin (20h30), principalement consacrées à la parution de Dissay Les Echos de Juillet/Août 2011.

Intervention de Monsieur François ARANDA, Maire-Adjoint au Développement Economique

Monsieur ARANDA indique l'arrivée d'un nouveau fleuriste.

Rappel de dates

Monsieur Le Maire fait le point sur plusieurs dates.

08 juin à 9h : commission sécurité de Puygremier,

18 juin : cérémonie à 11h30, et fête de la musique à 18h,

21 juin : remise des abonnements « Mon quotidien » à l'école PEV aux élèves de 6^{ème},

24 juin : fête de fin d'année scolaire avec l'APE

Le prochain conseil municipal aura lieu le 30 juin à 20h30.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h15.